

EXAMEN DE JUIN 2020
Fondements romains du droit privé

Copie de AOIFE RYAN

NOTE : 6

Cas 1 : question 1

Comblé par ses nombreuses victoires, César décide de construire le palais qu'il mérite. Il demande à l'architecte Aurélius de dessiner un projet.

1. César est lié à Aurélius par un contrat de :

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. le type de contrat est controversé
- b. contrat mixte ✗
- c. vente
- d. travail
- e. aucun contrat
- f. entreprise ✗
- g. superficie
- h. mandat ✓

La réponse correcte est : mandat

Cas 1: question 2 (énoncé)

En parallèle, César demande à son homme de confiance Carlo d'acquérir pour lui auprès du propriétaire Petrus le droit limité à 99 ans de construire sur le fonds de Petrus situé près du Forum.

Cas 1 : 2.1 César est lié à Carlo par un contrat de :

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. vente
- b. mandat ✓
- c. le type de contrat est controversé
- d. superficie
- e. aucun contrat
- f. entreprise
- g. contrat mixte
- h. travail

La réponse correcte est : mandat

La réponse correcte est : mandat

Question 4

Correct

Noté sur 1,00

Marquer la

question

Cas 1 : 2.2 Dès que Carlo a conclu le contrat avec Petrus, César est lié à Petrus par un contrat de :

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. travail
- b. entreprise
- c. aucun contrat ✓
- d. vente
- e. le type de contrat est controversé
- f. superficie
- g. contrat mixte
- h. mandat

La réponse correcte est : aucun contrat

Question 5

Correct

Cas 1: 2.3 Dès que Carlo a conclu le contrat avec Petrus, Carlo est lié à Petrus par un contrat de :

La réponse correcte est : aucun contrat

Question 5

Correct

Noté sur 1,00

Marquer la question

Cas 1: 2.3 Dès que Carlo a conclu le contrat avec Petrus, Carlo est lié à Petrus par un contrat de :

Veuillez choisir au moins une réponse :

- a. entreprise
- b. contrat mixte
- c. aucun contrat
- d. superficie ✓
- e. le type de contrat est controversé
- f. vente
- g. mandat
- h. travail

La réponse correcte est : superficie

Description

Marquer la

Cas 2 : question 1 (énoncé)

description
Marquer la
question

Cas 2 : question 1 (énoncé)

Flavia, mariée *sine manu*, rentre dans une auberge pour déguster de l'ambrosie ; elle va par la même occasion se laver les mains au point d'eau au fond du jardin. Pour exécuter cet acte, elle retire sa précieuse bague ornée d'un rubis, héritée de son grand-père, et la dépose sur le rebord de la fontaine. Elle sort de l'établissement et oublie de reprendre sa bague. Après s'en être rendue compte, elle retourne sur les lieux, mais ne la retrouve pas. Entre-temps, le tiers Titus s'est emparé de l'objet.

question 6

partiellement
correct

noté sur 1,00

Marquer la
question

Cas 2 : 1.1 Flavia, lorsqu'elle a encore sa bague au doigt, est :

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. n'a aucun droit sur l'objet puisqu'elle n'a pas de patrimoine indépendant
- b. propriétaire ✓
- c. détentrice
- d. possesseuse ✓

Les réponses correctes sont : propriétaire, possesseure, détentrice

Question 7

Correct

Noté sur 1,00

Marquer la question

Cas 2 : 1.2 Lorsque la bague se trouve encore sur le rebord de la fontaine, mais entre le moment où elle se rappelle où avoir laissé la bague et avant que Titus ne s'en saisisse, Flavia est :

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. propriétaire ✓
- b. usufruitière
- c. copossesseure avec l'auberge selon la doctrine minoritaire
- d. usucapante

La réponse correcte est : propriétaire

Question 8

Correct

Cas 2 : 1.3 Après que Flavia eut été retournée sur les lieux et ne retrouve pas l'objet, ... :

La réponse correcte est : propriétaire

Question 8

Correct

Noté sur 1,00

Marquer la question

Cas 2 : 1.3 Après que Flavia eut été retournée sur les lieux et ne retrouve pas l'objet, ... :

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. Titus devient détenteur
- b. Titus devient possesseur de mauvaise foi, soit commet un vol ✓
- c. Flavia perd la possession ✓
- d. Flavia perd la propriété

Les réponses correctes sont : Flavia perd la possession , Titus devient possesseur de mauvaise foi, soit commet un vol

Question 9

Partiellement correct

Noté sur 1,00

Cas 2 : question 2

Titus vend la bague à Petrus, qui la passe immédiatement à son doigt. Cependant, pendant une balade dans une forêt publique, Petrus perd la

possesseur de mauvaise foi, soit commet un vol

Question 9

Initialement
correct

Noté sur 1,00

Marquer la
question

Cas 2 : question 2

Titus vend la bague à Petrus, qui la passe immédiatement à son doigt. Cependant, pendant une balade dans une forêt publique, Petrus perd la bague : étant un peu large, elle glisse de son doigt pour atterrir jusqu'à un ruisseau. Petrus, ignorant où il l'a perdue, n'arrive plus à remettre la main dessus. Deux mois après, le chercheur d'or-brocantier Aurus découvre la bague dans le ruisseau.

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. Petrus devient propriétaire de la bague par le contrat de vente
- b. L'anneau, après avoir glissé et atterri dans l'eau, devient une chose abandonnée (*res derelicta*)
- c. Aurus doit usucaper la bague pour en devenir propriétaire ✗
- d. Aurus devient possesseur de la bague dès qu'il saisit la bague ✓

La réponse correcte est : Aurus devient possesseur de la bague dès qu'il saisit la bague

Question 10

Correct

Noté sur 1,00

Marquer la question

Cas 2 : question 3

Après trois ans sans avoir revu sa bague, Flavia voit un jour son voisin avec cette bague au doigt. Sans connaître la provenance de l'objet, le voisin l'a achetée au même brocanteur Aurus il y a neuf mois. Flavia décide de récupérer cette bague. Elle se rend chez le voisin et le somme de lui rendre la bague.

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. Le voisin a commencé à usucaper la bague mais le délai de prescription est interrompu par la sommation de Flavia
- b. Flavia, étant toujours possesseuse, peut exercer l'action en revendication
- c. Si Flavia réussit à reprendre la bague par force, le voisin peut intenter l'action Publicienne contre elle ✓
- d. Le voisin a acquis la possession de la bague de bonne foi et reste de bonne foi après la sommation

La réponse correcte est : Si Flavia réussit à reprendre la bague par force, le voisin peut intenter l'action Publicienne contre elle

La réponse correcte est : Si Flavia réussit à reprendre la bague par force, le voisin peut tenter l'action Publicienne contre elle

11

ment

1,00

er la

Cas 3

Juvénal, jeune étudiant de la nouvelle Universitas Romana, oublie son livre préféré dans une salle de cours. En revenant sur ses pas, il prend en flagrant délit Cyrus se saisir du livre et le ranger dans son sac. Juvénal l'interpelle et lui demande de lui restituer son livre, ce que Cyrus refuse.

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. Après avoir gagné la confrontation, Cyrus devient possesseur et immédiatement propriétaire
- b. Après avoir perdu la confrontation physique et intentant un interdit restitutoire contre Juvénal, Cyrus se verra débouté par le préteur ✓
- c. Juvénal peut exercer l'interdit possessoire en sa qualité de propriétaire
- d. Juvénal pourra agir cumulativement avec la *rei vindicatio* et une *actio furti* ✗

La réponse correcte est : Après avoir perdu la confrontation physique et intentant un interdit restitutoire contre Juvénal, Cyrus se verra débouté par le préteur

La réponse correcte est : Après avoir perdu la confrontation physique et intentant un interdit restitatoire contre Juvénal, Cyrus se verra débouté par le préteur

Question 12

Partiellement
correct

Noté sur 1,00

Marquer la
question

A propos de la procédure romaine

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. Le juge au procès civil devait obligatoirement avoir une formation juridique pour rendre un jugement valable.
- b. La procédure des *legis actiones* est une procédure de droit classique. ✓
- c. Dans la phase *in iure* de la procédure formulaire, la présence des deux parties était en principe nécessaire. ✓
- d. Avec la litispendance, l'objet du procès était fixé.

Les réponses correctes sont : La procédure des *legis actiones* est une procédure de droit classique., Avec la litispendance, l'objet du procès était fixé. , Dans la phase *in iure* de la procédure formulaire, la présence des deux parties était en principe nécessaire.

Question 13

Partiellement

A propos du préteur; juridiction, pouvoir, fonction

procédure de droit classique., Avec la litispendance, l'objet du proces etait fixé. , Dans la phase *in iure* de la procédure formulaire, la présence des deux parties était en principe nécessaire.

Question 13

Partiellement correct

Noté sur 1,00

Marquer la question

A propos du préteur; juridiction, pouvoir, fonction

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. Le préteur a le pouvoir de mettre un terme à la procédure à tout moment et sans tenir compte des griefs allégués par les parties.
- b. La fonction du préteur est assimilée à celle d'un juge qui veille à rendre un jugement en équité.
- c. Dans la procédure formulaire, le procès pouvait seulement avoir lieu si une action était accordée au demandeur. ✓
- d. L'interdit *uti possidetis* visait en principe à écarter tout acte de violence entre les parties.

Les réponses correctes sont : L'interdit *uti possidetis* visait en principe à écarter tout acte de violence entre les parties. , Dans la procédure formulaire, le procès pouvait seulement avoir lieu si une action était accordée au demandeur.

demandeur.

Question 14

Correct

Noté sur 1,00

Marquer la question

A propos de la dot (dos)

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. Elle consiste en l'affectation d'un certain patrimoine au mari, dans le but de l'aider dans la gestion de ses affaires commerciales et de l'alléger des charges provenant de l'entretien de la femme et des enfants communs.
- b. Elle est dissoute dès le prononcé du divorce, ce qui implique que chaque partie peut réclamer jusqu'à la moitié de la somme.
- c. Les fruits en provenance d'un investissement opéré avec le fond dotal reviennent à ce dernier. ✓
- d. Sans l'accord de l'épouse, l'aliénation totale de la dot par le mari était prohibée. ✓

Les réponses correctes sont : Les fruits en provenance d'un investissement opéré avec le fond dotal reviennent à ce dernier. , Sans l'accord de l'épouse, l'aliénation totale de la dot par le mari était prohibée.

Les réponses correctes sont : Les fruits en provenance d'un investissement opéré avec le fond dotal reviennent à ce dernier. , Sans l'accord de l'épouse, l'aliénation totale de la dot par le mari était prohibée.

Question 15

Correct

Noté sur 1,00

🚩 Marquer la question

La tutelle (*tutela*) et la curatelle (*cura*)

Veuillez choisir au moins une réponse :

- a. Selon les Douze Tables, le pouvoir du tuteur revient en principe au parent le plus proche. ✓
- b. Les rapports entre curateur et assisté sont réglés par la gestion d'affaires (*negotiorum gestio*). ✓
- c. Le tuteur ne répond que de la négligence grave à la fin de sa gestion.
- d. L'activité du tuteur s'assimile plus à une gestion d'affaires qu'à une éducation. ✓

Les réponses correctes sont : Selon les Douze Tables, le pouvoir du tuteur revient en principe au parent le plus proche., L'activité du tuteur s'assimile plus à une gestion d'affaires qu'à une éducation. , Les rapports entre curateur et assisté sont réglés par la gestion d'affaires (*negotiorum gestio*).

Les réponses correctes sont : Selon les Douze Tables, le pouvoir du tuteur revient en principe au parent le plus proche., L'activité du tuteur s'assimile plus à une gestion d'affaires qu'à une éducation. , Les rapports entre curateur et assisté sont réglés par la gestion d'affaires (*negotiorum gestio*).

Question **16**

Correct

Noté sur 1,00

🚩 Marquer la question

Le contrat de mandat (*mandatum*)

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. Est un contrat bilatéral imparfait. ✓
- b. Dans la conclusion du contrat avec un tiers pour le compte du mandant, seul le mandataire est directement engagé. ✓
- c. Seul le mandant est doté d'une action du mandat au sens strict (*actio mandati directa*). ✓
- d. Le mandat ne peut jamais poursuivre les intérêts du mandant et du mandataire (*mea et tua gratia*).

Les réponses correctes sont : Seul le mandant est doté d'une action du mandat au sens strict (*actio mandati directa*). , Est un contrat bilatéral imparfait. , Dans la conclusion du contrat avec un tiers pour le compte du mandant, seul le mandataire est directement engagé.

mandat au sens strict (*actio mandati directa*). , Est un contrat bilatéral imparfait. , Dans la conclusion du contrat avec un tiers pour le compte du mandant, seul le mandataire est directement engagé.

Question 17

Correct

Noté sur 1,00

Marquer la question

Le contrat de dépôt

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. En droit classique, le dépositaire répond de la perte volontaire de la chose mise en dépôt (*dolus malus*). ✓
- b. Le dépositaire qui refuse de restituer la chose ou qui nie l'avoir reçue peut en acquérir la possession de manière originaire et devient par conséquent voleur. ✓
- c. Le dépositaire, simple détenteur, facture au déposant toutes les dépenses que l'exécution du contrat a rendues nécessaires. ✓
- d. Est un contrat réel au même titre que le contrat de prêt. ✓

Les réponses correctes sont : Est un contrat réel au même titre que le contrat de prêt. , Le dépositaire, simple détenteur, facture au déposant toutes les dépenses que l'exécution du contrat a rendues nécessaires. , Le dépositaire qui refuse de restituer la chose ou qui nie l'avoir reçue peut en acquérir la possession de manière originaire et devient par conséquent voleur. , En droit classique, le dépositaire répond de la perte volontaire de la chose mise en dépôt (*dolus malus*).

possession de manière originale et devient par conséquent volontaire, classique, le dépositaire répond de la perte volontaire de la chose mise en dépôt (*dolus malus*).

Question 18

Object

Valeur sur 1,00

Marquer la

question

Le contrat de gage

Veillez choisir au moins une réponse :

- a. Est le contrat par lequel le débiteur ou un tiers remet la détention d'une chose mobilière au créancier-gagiste à titre de sûreté de sa créance.
- b. Le créancier-gagiste peut exiger de la part du débiteur l'indemnisation de toutes les dépenses effectuées en vue de la conservation, l'entretien et l'amélioration utile de la chose. ✓
- c. Est admis tant pour les biens meubles que pour les biens immeubles. ✓
- d. En droit classique, si le débiteur n'a pas payé sa dette à l'échéance convenue, le créancier peut s'approprier la chose mise en gage sauf convention contraire. ✓

Les réponses correctes sont : En droit classique, si le débiteur n'a pas payé sa dette à l'échéance convenue, le créancier peut s'approprier la chose mise en gage sauf convention contraire. , Le créancier-gagiste peut exiger de la part du débiteur l'indemnisation de toutes les dépenses effectuées en vue de la conservation, l'entretien et l'amélioration utile de la chose. , Est admis tant pour les biens meubles que pour les biens immeubles.